

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4933**

commune (s) : Bron

objet : Cession, à la SCI l'Espace Entreprise, de 2 parcelles de terrain situées rue Albert Camus

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 3 février 2014****Décision n° B-2014-4933**

commune (s) : Bron

objet : **Cession, à la SCI l'Espace Entreprise, de 2 parcelles de terrain situées rue Albert Camus**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le secteur Albert Camus à Bron, situé entre l'autoroute A 43 et l'avenue Charles de Gaulle au nord, est une zone à vocation économique d'environ 5 hectares qui constitue une extension du parc d'activités Saint Exupéry tout en s'intégrant au secteur d'habitat situé à l'ouest. Les terrains constituant cette zone économique ont depuis fait l'objet d'aménagements tels la réalisation de l'Hôtel des finances.

Ainsi, et par acte du 28 novembre 2005, la Communauté urbaine a acquis auprès de la Commune de Bron un terrain de 30 000 mètres carrés dont les parcelles cadastrées OC 1904 et OC 1911.

Par courrier du 22 octobre 2013, la SCI l'Espace Entreprise, dirigée par COGECI, spécialisée dans la location de biens immobiliers, a souhaité acquérir ces parcelles pour une surface totale de 6 540 mètres carrés à détacher afin d'y installer les bureaux du groupe SPIE Communications au sein d'un immeuble tertiaire de bureaux s'inscrivant dans la démarche de haute qualité environnementale.

Dans ce cadre, par décision n° B-2013-4592 du 9 octobre 2013, le Bureau a autorisé ladite société à déposer une demande de permis de construire.

Ce projet de construction répond parfaitement au développement de l'activité économique dans ce secteur puisqu'il constitue la cession du dernier terrain à vocation économique communautaire sur ce site.

Le prix de vente à retenir sera proportionnel à la surface de plancher telle que définie dans le permis de construire à venir. Toutefois, une constructibilité minimum de 4 250 mètres carrés de surface de plancher sera requise.

A cet effet, et afin d'assurer la réalisation de ce projet, il est proposé au Bureau d'accepter un prix de cession de ce tènement, libre de toute location ou occupation, à hauteur de 205 € par mètre carré de surface de plancher hors taxe, conformément à l'avis de France domaine.

En outre, et afin de prendre en considération toute évolution significative des surfaces construites sur ce tènement pendant cette période, la SCI l'Espace Entreprise se verra opposer une clause d'ajustement de prix d'une durée de 10 ans suivant la réitération de l'acte, avec une actualisation en fonction de la variation du coût de la construction. En effet, et dans l'hypothèse où sur le tènement objet de la vente, il serait construit une surface de plancher supérieure à 4 250 mètres carrés, la SCI l'Espace Entreprise sera redevable d'un complément de prix.

En conséquence, et aux termes du compromis, la Communauté urbaine de Lyon céderait à la SCI l'Espace Entreprise lesdites parcelles au prix de 871 250 € HT auquel se rajoute une TVA sur marge de 20 % d'un montant de 154 630 €, soit un montant global de 1 025 880 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 9 octobre 2013, figurant en pièce jointe ;

#### **DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, à la SCI l'Espace Entreprise, pour un montant de 871 250 € HT auquel se rajoute une TVA sur marge de 20 % de 154 630 €, soit un montant global de 1 025 880 € TTC, de 2 parcelles de terrain cadastrées OC 1904 et OC 1911, d'une superficie totale de 6 540 mètres carrés et situées rue Albert Camus à Bron, en vue de l'installation des bureaux du groupe SPIE Communications.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, individualisée sur l'opération n° 0P01O0928 le 17 mai 2005 pour un montant de 2 394 000 € en dépenses.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2014 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 1 025 880 € en recettes - compte 775 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 98 100 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2111 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.**